

**CALENDRIER D'ADOPTION DES  
DOCUMENTS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022**

<b>31 décembre 2021</b>	Clôture de l'exercice 2021 Date limite pour adopter et transmettre les décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits d'investissement pour régler les dépenses engagées avant le 31/12/21
<b>21 janvier 2022 (*)</b>	Date limite pour adopter les décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31/12/21 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections et entre les deux sections du budget 2021
<b>26 janvier 2022 (*)</b>	Date limite de transmission en préfecture des décisions modificatives précitées <b>NB</b> : une décision modificative (DM) prise après le 21 janvier et/ou le 26 janvier n'a, de par la loi, aucun effet juridique et ne peut donc être prise en charge par le trésorier. De plus, elles doivent répondre aux règles d'équilibre et de sincérité comme les budgets primitifs
<b>15 avril 2022</b>	Date limite de vote du budget primitif 2022 (sauf dispositions spécifiques pour tenir compte de la période de crise sanitaire ou report de la mise en ligne des dotations de l'Etat). Il est rappelé que dans les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif
<b>30 avril 2022 (*)</b>	Date limite de transmission au préfet du budget primitif 2022
<b>1er juin 2022 (*)</b>	Date limite de transmission à l'assemblée délibérante du compte de gestion 2021
<b>30 juin 2022</b>	Date limite de vote du compte administratif 2021
<b>15 juillet 2022 (*)</b>	Date limite de transmission en préfecture du compte administratif 2021, accompagné du compte de gestion.

**(\*) POUR LES COLLECTIVITES NON RATTACHEES A L'APPLICATION ACTES**

Ces documents doivent être transmis à la Préfecture de l'Hérault – Plate-forme du contrôle de légalité - 34 Place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier Cedex 2, accompagnés du bordereau d'envoi prévu à cet effet.